

REGLEMENT EPS au LYCEE ROLAND GARROS

ANNEE SCOLAIRE 2025 2026



Lycée Roland Garros

La présence en cours d'EPS est obligatoire.

Une tenue de sport complète et décente (pas de mini-short, ni brassière) est obligatoire pour participer aux cours d'EPS: survêtement, short, chaussures de sport, bouteille d'eau et protection solaire.

Inaptitudes ponctuelles et totales

Seuls les élèves **déclarés inaptes totaux par un certificat médical** (modèle présent sur le site de l'académie Réunion <https://www.ac-reunion.fr/inaptitude-en-eps-128289>) d'une durée supérieure à 3 mois émanant d'un médecin et **visé par l'enseignant d'EPS** puis validé par la vie scolaire sont exemptés de cours et non évalués dans l'activité.

La famille peut demander une **inaptitude ponctuelle** (valable pour un cours) via PRONOTE à l'enseignant d'EPS.

Les **inaptitudes pour plus de 2 cours ou partielles** doivent aussi être justifiées par un certificat médical précisant l'inaptitude et **doit obligatoirement être visé par l'enseignant d'EPS**.

Dans tous les cas, l'élève doit être présent en cours et peut être évalué sur différentes tâches afférentes à l'activité (arbitrage, aide, conseil, évaluation...)

Pour les classes de terminales Générales, Technologiques et Professionnelles, 2^{ème} année CAP, l'original du certificat Médical sera conservé par le professeur d'E.P.S. pour soumission à la Commission Académique d'Harmonisation des Notes .

Un élève absent à une évaluation certificative (EXAMEN) pour raison médicale, doit fournir un certificat médical sous 48H en main propre au professeur d'EPS. En cas d'absence sans Certificat Médical à cette évaluation la mention AB= zéro lui sera attribuée.